



SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Azo-Solv
Code du produit : SPS-AZOSOLV

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Stripage
Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

1.4. Données relatives au fournisseur

Azon USA Inc.
2204 Ravine Rd
Kalamazoo, Michigan 49004
USA
T 269-385-5942

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 2189
Numéro d'urgence de secours : +1 703-741-5970 (Washington, DC)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Étiquetage non applicable

2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

Azo-Solv

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Triethylene Glycol	n° CAS: 112-27-6	25 – 30	non classé
Polyéthylène glycol	n° CAS: 25322-68-3	5 – 15	non classé

Remarques : Les plages de concentration sont fournies en raison de la variabilité d'un lot à l'autre
Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général	: Fournisseur de premiers secours : Faites attention à votre protection personnelle. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO2, mousse résistant à l'alcool ou pulvérisateur d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

Azo-Solv

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact personnel, y compris de respirer le/les/la brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas prendre des mesures comportant des risques personnels. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu. Si vous êtes à l'extérieur, déplacez-vous vers une zone en amont de la zone de danger. Si cela est possible sans prendre de risques personnels, éliminer toute source d'allumage, aérer la zone. Empêcher le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence d'entrer dans la zone de danger.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Évacuer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Ventiler la zone de déversement. Empêcher le ruissellement de pénétrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir avec un absorbant inerte non combustible.

Procédés de nettoyage : Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle", Pour de plus amples informations, se référer la rubrique 13 : « Considérations relatives à l'élimination ».

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Azo-Solv

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Protéger du rayonnement solaire.
Matières incompatibles	: Acides forts, bases fortes et oxydants forts.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Polyéthylène glycol (25322-68-3)

USA - AIHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

WEEL TWA	10 mg/m ³ Aérosol
----------	------------------------------

Triethylene Glycol (112-27-6)

USA - ACGIH® - Valeurs limites

Nom local	Triethylene glycol
ACGIH® TLV® TWA	10 mg/m ³ (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Body weight eff; Eye irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser une ventilation générale, une ventilation locale par aspiration ou une enceinte d'isolement pour garder les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition admissibles. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre des mesures pour réduire ou limiter les émissions dans l'air ou les rejets dans le sol et le milieu aquatique.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Portez des gants de protection.
Protection oculaire:
Lunettes de protection obligatoire
Protection de la peau et du corps:
La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible. Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Azo-Solv

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent.
Couleur	: Incolore à ambre
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 176 °C / > 349 °F
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,11 – 1,13 @ 25 °C / 77 °F
Solubilité	: Eau: légèrement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts, bases fortes et oxydants forts.

Azo-Solv

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : non classé

Polyéthylène glycol

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

Triethylene Glycol

DL50 orale rat	17000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,2 mg/l air

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé

Polyéthylène glycol

Indications complémentaires	Non irritant par application cutanée chez le lapin
-----------------------------	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé

Polyéthylène glycol

Indications complémentaires	Non irritant par application oculaire chez le lapin
-----------------------------	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé

Cancérogénicité : non classé

Triethylene Glycol

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1210 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1160 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : non classé

Polyéthylène glycol

NOAEL (animal/femelle, F0/P)	1690 mg/kg de poids corporel
------------------------------	------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : non classé

Polyéthylène glycol

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	16000 mg/kg de poids corporel
-----------------------------	-------------------------------

Azo-Solv

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Polyéthylène glycol	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	8000 mg/kg de poids corporel rat
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	1 mg/l air rat
Danger par aspiration	: non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : non classé

Polyéthylène glycol	
CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	> 100 mg/l
NOEC (chronique)	17475,27 mg/l
NOEC chronique poisson	13671,59 mg/l

Triethylene Glycol	
CL50 - Poissons [1]	> 10000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	20518 mg/l
NOEC (chronique)	≥ 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Azo-Solv

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Polyéthylène glycol	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Triethylene Glycol	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Azo-Solv

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Triethylene Glycol

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,98
--	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Jeter conformément à la législation fédérale, étatique et locale en vigueur.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
		Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT

Non réglementé

Azo-Solv

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

TMD
Non réglementé

IMDG
Non réglementé

IATA
Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

15.2. Règlements internationaux

CANADA

Polyéthylène glycol (25322-68-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Triethylene Glycol (112-27-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Triethylene Glycol (112-27-6)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.3. Réglementations nationales

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
Triethylene Glycol(112-27-6)	U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16 Autres informations

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

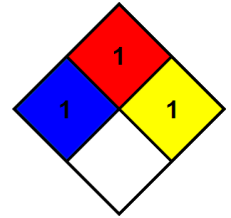
Date d'émission : 2026-02-11

Azo-Solv

Fiche de Données de Sécurité

Selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Danger pour la santé NFPA	: 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.
Danger d'incendie NFPA	: 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.
Réactivité NFPA	: 1 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables mais qui peuvent devenir instables à des températures et pressions élevées.



Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.